Informations de base

2000/2094(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 1998: budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail FEACVT (Dublin) **Subject** 8.70.03.07 Décharges antérieures	

Acteurs principaux

	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
Parlement européen	CONT Contrôle budgétaire	RÜHLE Heide (V/ALE)	13/10/1999

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/07/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/12/1999	Publication du document de base non-législatif	N5-0150/2000	
22/03/2000	Vote en commission		Résumé
22/03/2000	Dépôt du rapport de la commission	A5-0089/2000	
13/04/2000	Décision du Parlement	T5-0152/2000	Résumé
13/04/2000	Fin de la procédure au Parlement		
27/07/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2000/2094(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/4/10705

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé

Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0089/2000 JO C 040 07.02.2001, p. 0006	22/03/2000	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0152/2000 JO C 040 07.02.2001, p. 0147-0384	13/04/2000	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06240/2000	17/02/2000	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Document de base non législatif	N5-0150/2000 JO C 372 22.12.1999, p. 0038-0043	22/12/1999	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2000/0466
JO L 191 27.07.2000, p. 0003

Décharge 1998: budget de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail FEACVT (Dublin)

2000/2094(DEC) - 13/04/2000 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Heide RÜHLE (Verts/ALE, D), le Parlement européen octroie la décharge pour l'exercice 1998 à la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Il encourage toutefois la Fondation à réduire encore l'utilisation de la régie d'avances pour les paiements et félicite cette institution pour la réduction de ses frais de mission. Il invite la Fondation et la Cour des comptes à abréger la procédure contradictoire, de sorte que le rapport annuel puisse être présenté au Parlement européen avant le 15 juillet de l'année suivant l'exercice considéré.